Envoyé en préfecture le 29/10/2024 folio 2024-044 Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID: 011-200035707-20241029-DEL_29102024_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/10/2024

DEL-29102024-10

Date de convocation : 14/10/2024

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 42
- procurations: 3
- votants: 45

Date de publication :															:																	

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Saint Julien de Briola, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

PRESENTS: Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Denis JUIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRA-NO, Christine SOULE LOCHON, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES: Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Florian GRIM-MONPRE par André CATHALA, Hélène MARTY par Bernard BREIL.

ABSENTS: Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET: Autorisation de signature d'une convention relative à l'appel à Manifestation d'intérêt Tims pour les territoires à écomobilité inclusive

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que le projet de Territoire à Ecomobilité Inclusive (TEMI) intitulé « Vers une éco mobilité pour tous dans le Lauragais Audois » porté par la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) a été retenu,

Considérant que ce projet est le résultat d'un travail collaboratif porté par un consortium formé de la CCPLM, du Département de l'Aude, de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Considérant que ce projet apporte un soutien financier et technique sur la thématique de la mobilité sur notre territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention qui précise les objectifs, les modalités de l'accompagnement, la durée et les dispositions générales de ce dispositif. Le montant du financement Tims retenu pour ce projet est de quatre cent mille euros.

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:
- publié le:

Envoyé en préfecture le 29/10/2024 Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID: 011-200035707-20241029-DEL_29102024_10-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à procéder à la signature d'une convention relative à l'appel à Manifestation d'intérêt Tims pour les territoires à écomobilité inclusive.

AUTORISE le Président à procéder à la signature d'une convention de gestion du consortium constitué du Département de l'Aude, de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et CCPLM, et tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE Secrétaire de séance André VIOLA, Président



